

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrrete/2022/05/05/202202978/justel>

Dossier numéro : 2022-05-05/20

Titre

5 MAI 2022. - Arrêté du Gouvernement wallon portant approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil de suivi financier et budgétaire du FOREM

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 27-05-2022 page : 45050

Entrée en vigueur : 06-06-2022

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le règlement d'ordre intérieur du Conseil de suivi financier et budgétaire du FOREM, joint en annexe du présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). Le Ministre des Centres de compétences et la Ministre de l'Emploi et de la Formation sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Règlement d'ordre intérieur du Conseil de suivi financier et budgétaire du FOREM
(NOTE : pour le règlement, voir 2022-05-05/21)